

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2019-146**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise SA BOUILLARD-CASAGRANDE & Cie concernant des travaux de renouvellement du réseau BTA/S rue des Tamaris à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 20 mai 2019 et jusqu'au 12 juillet 2019, les entreprises SA BOUILLARD-CASAGRANDE & Cie et ENEDIS réaliseront des travaux de renouvellement du réseau BTA/S au niveau du numéro 2 jusqu'au numéro 14, du numéro 27 jusqu'au numéro 35 et du numéro 40 jusqu'au numéro 58 de la rue des Tamaris à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

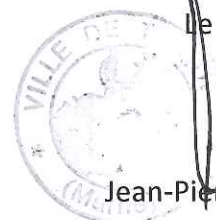
**ARTICLE 3 :** Les entreprises SA BOUILLARD-CASAGRANDE & Cie et ENEDIS seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,  
CITURA,  
L'entreprise SA BOUILLARD-CASAGRANDE,  
L'entreprise ENEDIS.

Fait à Tinquieux le 17 mai 2019.



Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ